

Voter par procuration, c'est facile !

Vous ne pouvez être présent le jour de l'élection (1er tour et/ou 2ème tour) ?

Il suffit de vous rendre au commissariat de police ou au tribunal d'instance le plus proche, muni d'une pièce d'identité, d'une attestation de domicile ou de votre carte d'électeur. Munissez-vous également des renseignements concernant la personne à qui vous souhaitez donner procuration (votre mandataire) : nom, prénom, nom de jeune fille s'il y a lieu, adresse, date et lieu de naissance.

Cette personne doit obligatoirement être électeur dans la même commune que vous, mais pas forcément dans le même bureau de vote.

Vous remplirez une déclaration sur l'honneur attestant que vous ne pouvez être présent le jour du vote et c'est tout.

Attention, un électeur ne peut recevoir qu'une seule procuration.

Tribunal d'Instance : place Auguste Mounié à Antony, 01 55 59 01 00

Commissariats de police :

- Antony : 50 avenue Gallieni, 01 55 59 06 00
 - Bourg-la-Reine : 7 place Condorcet, 01 55 52 17 20
 - Châtenay-Malabry : 28 rue du Docteur Le Savoureux, 01 40 91 25 00
 - Sceaux : 48 rue de Bagneux, 01 41 13 40 00
-

Vous recherchez un mandataire ? Téléphonez au 0146666081 ou envoyez un mail à patrick.devedjian@wanadoo.fr ^[1]

categories:

[Campagne législative](#) ^[2]

[Elections](#) ^[3]

[Tweet](#) ^[4]

Friday, 1 June 2012

Source URL (retrieved on 02/20/2019 - 14:47): <http://patrickdevedjian.fr/voter-par-procuration-c%E2%80%99est-facile/258>

Links:

[1] <mailto:patrick.devedjian@wanadoo.fr>

[2] <http://patrickdevedjian.fr/blog/campagne-l%C3%A9gislative>

[3] <http://patrickdevedjian.fr/blog/elections>

[4] <http://twitter.com/share>